

**ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES
SITES ET VALLEES DU NAMUROIS
(ADSVN) asbl**

(C/o Inter-Environnement Wallonie – Mundo)
Rue Nanon, 98
5000 Namur
ADSVN@Skynet.be

Le 22 novembre 2012

Collège Communal d'Yvoir
Rue de l'Hôtel de Ville 1
5530 Yvoir

**Concerne: Enquête Publique «PROGRAMME D'EQUIPEMENT HYDROELECTRIQUE
DES BARRAGES...Haute Meuse»**

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins,

L'Association de Défense des Sites et Vallées du Namurois (ADSVN) est une Association sans But Lucratif fondée il y a plus d'un siècle en vue de défendre les paysages et sites de la région Namuroise. A ce titre, notre association est particulièrement attentive à tous les projets qui touchent directement ou indirectement la vallée de la Meuse en Province de Namur.

Notre Association a examiné avec intérêt les documents produits dans le cadre de l'enquête publique relative au programme d'équipement hydroélectrique des barrages de la Haute-Meuse.

Sur le plan du principe, nous nous réjouissons bien sûr du lancement de ce programme qui doit contribuer, de façon significative, à l'atteinte des objectifs de réduction d'émission de gaz à effets de serre que la Région wallonne s'est fixés. Nous sommes convaincus qu'une approche du programme respectueuse des recommandations formulées dans le rapport sur les incidences environnementales (RIE) doit permettre une intégration harmonieuse des divers projets tout au long du cours de la Haute-Meuse.

Nous avons malheureusement constaté que les cahiers de charges de concession établis par la SOFICO ne tiennent pas ou peu compte des aspects paysagers. C'est la raison pour laquelle, nous nous permettons d'insister pour que, lors de l'examen des demandes de permis unique qui seront introduites par le concessionnaire, il soit tout particulièrement tenu compte de cette dimension. Le RIE précise dans son résumé non technique: *«Les particularités paysagères ou urbanistiques ont également été décrites à partir des ensembles visuels observés à chaque barrage, mettant en avant des zones d'attrait paysager important où une attention particulière sur l'intégration au bâti existant sera à prendre en compte, à l'inverse d'autres sites où le contexte paysager est déjà fortement impacté.»* Nous considérons que, même dans le cas de sites «déjà fortement impactés», les erreurs éventuelles du passé ne peuvent pas constituer un alibi à la destruction ou à la déstructuration paysagère. Nous demandons donc que cette dimension soit toujours prise en compte dans l'élaboration des projets.

D'autre part, la gestion des déchets apportés en amont des turbines par le fleuve nous semble également importante:

- Le concessionnaire doit clairement exposer dans sa demande de permis unique les opérations qu'il envisage de mettre en place pour collecter les déchets accumulés en amont de la centrale
- Tout aussi important est le mode de stockage de ces déchets sur le site (dans l'attente de leur enlèvement et de leur traitement). Ce stockage ne doit provoquer ni nuisance visuelle ni olfactive aux alentours du barrage.

Nous ne manquerons pas de faire valoir ces observations dans le cadre de l'enquête publique.

Enfin, nous nous réjouissons de ce que le RIE et le projet de programme soient particulièrement attentifs à la question de la mortalité des poissons migrateurs. Nous regrettons cependant que le dossier soit muet quant aux mesures réalisées à ce sujet durant quelques mois en 2010 sur la centrale-prototype du barrage de Hun. D'après les échos obtenus localement, la mortalité enregistrée à la dévalaison fut particulièrement catastrophique.

A cet effet, nous interrogeons le SPW DGO4 afin de connaître :

- les chiffres officiels relatifs à cette (trop) courte période de test
- les mesures proposées par le concessionnaire pour remédier à cette situation
- les dispositions prises par le concédant quant à la prolongation de la période de test sur ce site (le temps d'observation ayant été largement inférieur à un an et les résultats ayant été mauvais)
- l'impact de tout ce qui précède sur le calendrier de lancement des autres centrales de la Haute-Meuse.

Nous vous remercions pour votre attention et vous demandons de bien vouloir nous tenir au courant des suites réservées au présent courrier.

Nous vous prions, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, de bien vouloir accepter l'expression de nos sentiments distingués.

Juan de HEMPTINNE
Président